



Demande d'autorisation de circuler à bicyclette sur les chemins de halage du bassin Sud-Ouest

Bonjour. Madame. Monsieur.

Les autorisations sont délivrées à titre individuel et temporaire.

A cet effet vous devez communiquer

- les noms et prénoms des personnes concernées
- la portion de voie de votre trajet
- les dates de début et de fin de parcours

Il convient d'effectuer votre demande, au minimum un mois avant votre déplacement.
En l'adressant au bureau des usagers

De préférence par Mail : us.adve.dt-sud-ouest@vnf.fr

Sinon par courrier à l'adresse suivante

VNF

ADVE/Bureau des usagers

2 port Saint-Etienne – BP 7204 – 31073 TOULOUSE CEDEX 7

Consultez également notre site internet <http://www.sudouest.vnf.fr>

Rubrique « Au bord de la voie d'eau »

Puis « Se balader à vélo »

Une autorisation est nécessaire :

- du Seuil de Naurouze (commune de Montferrand) - Vias (34) / Canal du Midi
- du Seuil de Naurouze au Lac de Lenclas (Saint-Félix-du-Lauragais)/rigole de la plaine
- de St Ferréols au barrage de la Galaube/ rigole de la Montagne
- de Sallèles d'Aude à Narbonne / Canal de Jonction

Circulation interdite :

pour raison de sécurité, vu l'état du chemin de halage entre Vias et Marseillan (Canal du Midi)

Pour rejoindre Sète à partir de Marseillan plage :

Type de la voie : Voie Verte – 12 km

Localisation : de Hôtel Les Dunes - Marseillan Plage à Port des Quilles (Sète)

Département, Région : Hérault (Languedoc-Roussillon)

Villes traversées (ou très proches) : (Marseillan), Hôtel Les Dunes - Marseillan Plage (Marseillan)

Domaine de Vassal - Marseillan Plage, Camping Le Castellans (Sète), Parking Les trois digues (Sète) Château de Villeroy (Sète), Port des Quilles (Sète),

Les voies vertes, vélo-routes aménagées, ne nécessitent pas d'autorisation pour y circuler à bicyclette car ce ne sont pas des chemins de service, et elles sont gérées par les Conseils Départementaux.

Toulouse - Seuil de Naurouze (commune de Montferrand)

- Narbonne - Port la Nouvelle (Canal de la Robine)
- Toulouse - Castets-en-Dorthe (33) (Canal Latéral à la Garonne)

Vous trouverez les cartes sur les sites suivants :

http://tourisme.haute-garonne.fr/upload/HG_velo/Carte_Parcours_Cyclable_Canal_Midi.pdf

<http://www.tourisme-midi-pyrenees.com/voie-verte-de-la-rigole-de-la-plaine/revel/tabid/2275/offreid/97de1d92-58fc-4ace-8f35-5543c07f1aef/itineraire.aspx>

<http://www.tourisme-midi-pyrenees.com/voie-verte-du-canal-du-midi/toulouse/tabid/2275/offreid/d9867b50-6d5b-48b9-8f52-8d0ab45b6927/itineraire.aspx>

<http://www.canal-et-voie-verte.com/index.php>

AVERTISSEMENTS/CONSEILS

Les chemins de halage sont parfois dégradés, vous risquez de rencontrer des racines et la berge est effondrée par endroits.

La plus grande vigilance est demandée sur l'ensemble du parcours.

- ✦ Il est recommandé de ne pas circuler les jours de vent, en raison des risques de chutes de branches.

Détour obligatoire pour la traversée de l'Aude à l'embranchement du Canal du Midi et du Canal de Jonction et de la Robine :

- ✦ Pont SNCF interdit à la circulation.

LUTTE CONTE LE CHANCRE COLORE DU PLATANE

Un champignon microscopique attaque les platanes du canal du Midi, se loge dans les vaisseaux et tue les arbres en quelques mois ou quelques années maximum.

Les branches des arbres malades du chancre coloré s'assèchent et peuvent tomber,

soyez vigilants :

- ne restez pas sous les platanes qui semblent malades et/ou sont marqués à la peinture (plusieurs points de couleur verticaux)
- portez un casque surtout en cas de vent
- ne gravez pas et ne fixez rien sur les arbres pour ne pas répandre ce champignon

Il n'existe pas de traitement avéré pour le moment même si VNF soutient des initiatives dans la Recherche. La seule solution pour éviter l'expansion de la maladie reste actuellement l'abattage des platanes malades.

Voies navigables de France a élaboré un projet de restauration des plantations du canal du Midi, validé par le Ministère, destiné à diversifier les essences tout en conservant la monumentalité des arbres. Grâce à l'investissement de l'Etat, de VNF, des collectivités territoriales et grâce aux dons de particuliers ou d'entreprises mécènes, VNF a pu replanter de nombreux sites en micocouliers, chênes chevelus, peupliers blancs ou tilleuls,... Attention à ne rien fixer ou appuyer contre ces arbres ou leurs tuteurs pour ne pas risquer de les endommager!

Pour en savoir plus et participer à ce grand projet de restauration sur www.replantons-lecanaldumidi.fr et recréer le paysage de demain.

Etat des chemins de halage dans l'Hérault et l'Aude

<i>Les Onglous (Marseillan) / Vias :</i>	<i>Très mauvais état (interdit)</i>
<i>Portiragnes Plage / Béziers :</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Béziers / Le Malpas</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>
<i>Le Malpas / Marseillette</i>	<i>Quelques passages difficiles (voir ci-dessous)</i>
<i># de l'écluse d'Argens à l'écluse de Pechlaurier: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Pechlaurier à Bassanel : utiliser le haut du cavalier (berge en mauvais état) RD</i>	
<i># de Bassanel à l'écluse de Homps: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Homps à l'écluse de Jouarres: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i># de l'écluse de Jouarres à l'écluse de l'Aiguille: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i>pont canal de l'Argent Double, Epenchoir (sol glissant)</i>	
<i># de l'écluse de l'Aiguille à l'écluse de Fonfile: utiliser le chemin de halage RG</i>	
<i># de l'écluse de Fonfile à l'écluse de Marseillette: utiliser le haut du cavalier (carrossable)</i>	
<i># de l'écluse de Marseillette à pont RD610: utiliser le chemin de halage RG</i>	
<i># du pont de la RD610 à l'épanchoir, voire écluse de Trèbes: utiliser le chemin de halage RD</i>	
<i>Canal de Jonction</i>	<i>Bon état</i>
<i>Canal de la Robine</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Seuil de Naurouze / Carcassonne -</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>
<i>Tranchée de Carcassonne (entrée Carcassonne/Gare SNCF)</i>	<i>Pas de chemin de halage</i>
<i>Sortie de Carcassonne/pont de Conques</i>	<i>Piste randonnée</i>
<i>Ecluse du Fresquel</i>	<i>Interruption de la piste</i>
<i>Fresquel/Marseillette</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>

TRAVERSEES DE CHAUSSEE DANGEREUSES

Pont du Diable (Pk 84,721)

Ecluse du St Jean (Pk 107,970)

<i>Alzeau/Village des Cammazes</i>	<i>Non autorisé</i>
<i>St Ferréol/Revel</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Revel/ Limite Aude -Haute Garonne</i>	<i>Piste cyclable</i>
<i>Limite Aude- Haute garonne/ Seuil de Naurouze</i>	<i>Quelques passages difficiles</i>

autour de l'écluse

Bonjour monsieur
l'éclusier.

L'éclusier travaille ici.

Il est responsable de l'écluse :
écoutez-le et suivez ses
consignes.

L'écluse, c'est son poste de
travail. 7 jours sur 7, tout
au long de l'année, il doit
pouvoir intervenir à tout
moment.

L'éclusier habite ici.

La maison éclusière, est aussi
son lieu de vie ! Respectez
son domaine et sa vie privée,
comme vous souhaitez qu'on
respecte les vôtres.

Promeneurs,
cyclistes,
rollers,
sportifs,
pêcheurs,
plaisanciers,
riverains,...

*Le canal vous est ouvert pour profiter de la beauté des
paysages et de ses ouvrages. Il offre un espace de calme
et de sérénité, dans un environnement préservé.
A chacun de respecter les lieux, les usages, les hommes
et les femmes qui y vivent et y travaillent comme tous
ceux qui, comme vous, souhaitent en profiter.*

pour la sécurité de tous

L'écluse n'est pas une zone de jeu

Ne vous approchez pas de l'écluse.
Attention aux mouvements d'eau.
Ne passez jamais sur les passerelles.
Ne pas gêner les manoeuvres d'éclusage.

L'écluse n'est pas un parking

Stationnez correctement votre véhicule pour ne pas gêner
les usagers et les véhicules d'intervention.

La circulation des véhicules

autres que ceux d'intervention est interdite
sur le chemin de halage et le terre-plein des écluses.

Promeneurs,

vos animaux doivent être tenus en laisse.

Parents,

surveillez vos enfants.

Cyclistes,

Réduisez votre vitesse.

Attention aux promeneurs, rollers, animaux, ...
et aux hommes et femmes qui vivent et travaillent sur le canal.

Mettez pied à terre en arrivant aux écluses.

Ne laissez pas votre vélo n'importe où et ne l'accrochez pas aux
équipements, clôtures et barrières de sécurité.

Pêcheurs,

Attention à vos cannes à pêche, elles peuvent gêner les usagers
et les véhicules d'intervention.

A tous,

La baignade est strictement interdite dans le canal.



l'environnement du canal

*Le canal,
un lieu de vie à
l'environnement
préservé*

Respectez les lieux.

Ne laissez pas de débris.
Emportez vos déchets.

Ne jetez rien dans le canal.

Bois, cailloux, branches ou
objets divers, en plus de
polluer, ils peuvent gêner la
navigation.

La végétation contribue à la beauté du canal.

Ne coupez pas les fleurs.
N'abîmez pas les plantations
aux abords de l'écluse.

Le canal est vivant.

Il sert de logis à de nombreuses
espèces animales et végétales.
Certaines sont fragiles, évitez
de les déranger !

au bord du canal

*un espace
à partager
et à respecter*

Le chemin de halage

est un chemin de service et de
promenade pédestre.
Grâce à l'appui des Conseils
Généraux, certaines sections sont
aménagées en piste de randonnée,
ouverte à la promenade et à la
circulation douce.

Sur la piste ou sur le chemin de
halage, vous pourrez rencontrer
des véhicules d'intervention bien
identifiés.

Les agents de service (VNF,
Conseils Généraux,...) **assurent
l'exploitation et l'entretien
du canal et de ses abords. Ils
travaillent pour votre sécurité et
votre bien être.** Respectez-les et
suivez leurs consignes.